

Paris, le 22 12 2025

AVIS INTERNET AUX ACTIONNAIRES
de la SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

| | |
|------------------|--------------|
| Action R(C) | FR0000003196 |
| Action R(D) | FR0000171233 |
| Action I(C) | FR0010655456 |
| Action N(C) | FR0011505098 |
| Action N(D) | FR0013309846 |
| Action UNICREDIT | FR0012872083 |
| Action SN(C) | FR0013029113 |

Nous vous informons des modifications suivantes apportées à la documentation juridique de la SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS :

1. Suppression des commissions de mouvement

L'Autorité des marchés financiers a fait évoluer sa doctrine pour encourager la suppression des commissions de mouvement.

Les commissions de mouvement prélevées actuellement lors de chaque transaction sur votre SICAV seront ainsi supprimées à compter du 31 décembre 2025.

2. Modification de la présentation des frais

L'Autorité des marchés financiers propose deux possibilités pour la présentation des frais mentionnés dans le prospectus.

La première présentation, disponible jusqu'à présent dans votre SICAV, est un bloc forfaitaire du taux maximum englobant les frais de gestion financière et les frais de fonctionnement et autres services (anciennement dénommés frais administratifs externes à la société de gestion).

La seconde présentation possible consiste à diviser en deux blocs distincts le taux maximum des frais de gestion financière et le taux maximum des frais de fonctionnement et autres services.

La société de gestion a fait le choix de scinder la présentation des frais dans un souci de transparence. Désormais, les frais seront présentés en deux blocs distincts.

Ainsi, le taux maximum des frais de gestion financière de chaque part est abaissé de 10 bps et le taux maximum des frais de fonctionnement et autres services est fixé à 10 bps pour toutes les parts.

Cependant le taux global des frais demeure identique, ces modifications de présentation des frais ne donneront pas lieu à une augmentation des frais.

Ces modifications entreront en vigueur le **31 décembre 2025**.





La documentation juridique (documents d'informations clés (DIC PRIIPS), prospectus intégrant l'annexe SFDR) sera disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS
ou de ClientServicingAM@natixis.com

Représentant et service de paiement pour la Suisse :

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse,
Bleicherweg 7,
CH-8027 Zurich.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que le rapport annuel et semestriel de la SICAV peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de cette dernière, à l'adresse indiquée ci-dessus.

